# **Directeur(trice) d'établissement culturel**

Date de publication :30/08/2024

## **Familles de métiers**

Direction stratégique

## **Lieux et segments d’activités**

* Musées et sites culturels
* Patrimoine et sites naturels

## **Autres intitulés**

* Directeur(trice) de site culturel
* Directeur(trice) de musée

## **Définition du métier**

L'exploitation d'un site culturel nécessite un véritable chef d'orchestre, capable de piloter toute la stratégie de gestion et de développement du lieu en s'appuyant sur ses équipes : réglementation ERP, politique économique et sociale, offre et prestations du site, développement de l'évènementiel, partenariats touristiques... rien ne lui échappe. Il/Elle a déjà deux ans d'avance dans sa vision du site !

Ses missions incluent également le pilotage financier, afin de faire en sorte que le site dispose bien des ressources nécessaires pour assurer son fonctionnement, sa sécurité et sa conservation.

Ce profil expérimenté connaît parfaitement son domaine et est garant du respect des engagements et obligations liés à la gestion du patrimoine culturel ou naturel.

## **Code ROME**

Gestion de patrimoine culturel

## **Principales compétences métiers**

### **Savoir-être professionnels**

* Mobiliser une vision stratégique et d'anticipation
* Capacité à prendre des décisions
* Faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité
* Faire preuve de leadership
* Organiser son travail selon les priorités et les objectifs

### **Compétences techniques**

* Élaborer une stratégie commerciale
* Élaborer une stratégie de développement d'activité
* Définir une stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise
* Définir la stratégie financière d'une structure
* Assurer la gestion administrative d'une activité
* Concevoir et réaliser des actions de promotion du patrimoine
* Définir des prêts de collection
* Contrôler l'état de conservation d'un élément du patrimoine ou d'une collection
* Gérer les ressources humaines
* Définir des thèmes d'exposition
* Gérer une situation d'urgence
* Représenter sa structure lors d'un événement ou auprès d'instances de décision

## **Accès à l’emploi**

### **Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable d'au moins dix ans dans le domaine de l'exploitation de sites ou établissements culturels, en management d'entreprise ou en direction administrative et financière est indispensable.

### **Formation obligatoire**

* L'agrément délivré par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) est obligatoire pour tous les professionnels exerçant dans un service privé de sécurité ou les dirigeants de structures possédant un service privé de sécurité.

### **Formation appréciée**

* Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Gestion administrative et commerciale des organisations
* Master Entrepreneuriat et management de projets
* Formations de niveau Bac + 3 ou 5 spécialisées dans la gestion administrative et commerciale des organisations culturelles (diplômes d'écoles de commerce, IEP, universités...).
* Master Tourisme
* Master Direction de projets ou établissements culturels